

THE LINDE GROUP

PanGas

Seulement ce qu'il y a de meilleur!

Gaz ultra-purs BIOGON[®] et
mélanges de gaz BIOGON[®]
pour l'agroalimentaire.





Choisir PanGas, c'est privilégier la sécurité et la pérennité.

Les avantages de BIOGON®

PanGas propose sous le nom de BIOGON® un assortiment de gaz de haute pureté et de mélanges gazeux spécialement mis au point pour le secteur agroalimentaire et l'industrie des boissons. Les produits BIOGON® sont garants d'une qualité élevée et vous feront bénéficier, vous et vos clients, de nombreux avantages.

Pureté

En choisissant BIOGON®, vous optez pour des produits de haute qualité dont la pureté est supérieure aux seuils requis par la loi. Les spécifications de tous les produits BIOGON® sont évidemment conformes aux exigences légales.

Sécurité

PanGas garantit que la traçabilité exigée par la réglementation légale est assurée et documente les procédures dans le détail. Grâce à la conception des produits de PanGas et à la mise en œuvre de mesures d'assurance qualité qui ont fait leurs preuves, nous vous offrons un maximum de sécurité lors de l'utilisation de gaz alimentaires. PanGas entretient un système de sécurité alimentaire selon FSSC 22000.

Pas de concessions sur la qualité des denrées alimentaires: optez pour ce qu'il y a de meilleur!

Assurance qualité et traçabilité des lots de gaz BIOGON®

Gaz BIOGON® liquéfiés

Des appareillages de mesure spéciaux garantissent que toute charge de BIOGON®, qui est livrée dans le réservoir d'un client final, est conforme aux exigences réglementaires.

Gaz BIOGON® en bouteilles

Dans le cas des gaz en bouteilles, le contrôle du conditionnement et un marquage sans équivoque de chaque lot sont indispensables pour garantir la conformité aux exigences d'assurance de qualité et de traçabilité. Les gaz BIOGON® sont conditionnés et distribués dans des bouteilles réservées exclusivement à cet usage. Les bouteilles BIOGON® qui quittent nos usines sont dotées d'un autocollant de lot. Ainsi, leur traçabilité est assurée à tout moment jusqu'au fabricant.

HACCP suivant Codex Alimentarius pour tous les gaz alimentaires BIOGON®.



La famille de produits BIOGON® pour l'agroalimentaire et l'industrie des boissons.

Gaz BIOGON® liquéfiés

Désignation du produit	Pureté / Composition	Exemples d'application
BIOGON® N liquéfié, E 941	Azote (pureté > 99,999 %)	Surgélation, refroidissement, inertage, emballage, stabilisation du récipient
BIOGON® C liquéfié, E 290, dioxyde de carbone 3.0 (EIGA/ISBT)	Dioxyde de carbone (pureté > 99,9 %)	Carbonication de boissons
BIOGON® O liquéfié, E 948	Oxygène (pureté > 99,5 %)	Enrichissement en oxygène de boissons, emballage

Gaz BIOGON® en bouteilles

Désignation du produit	Pureté / Composition	Exemples d'application MAPAX®*
BIOGON® N, E 941	Azote (pureté > 99,999 %)	Cacahuètes, lait en poudre
BIOGON® C, E 290	Dioxyde de carbone (pureté > 99,5 %)	Pain précuit, café
BIOGON® C 30, E 941/E 290	70 % azote / 30 % dioxyde de carbone	Charcuteries et salaisons, fromages, poisson
BIOGON® O, E 948	Oxygène (pureté > 99,5 %)	Pour la fabrication de mélanges
BIOGON® OC 20, E 948/E 290	80 % oxygène / 20 % dioxyde de carbone	Viande rouge
BIOGON® A, E 938	Argon (pureté > 99,999 %)	Inertisation du vin

* L'atmosphère optimale dans l'emballage dépend toujours de la nature spécifique du produit.

Bases légales.

Les gaz qui sont utilisés comme additifs alimentaires doivent satisfaire à des exigences légales déterminées pour pouvoir être classés dans la catégorie des gaz à usage alimentaire. Les gaz alimentaires proposés par PanGas sont conformes aux exigences de pureté réglementaires s'appliquant aux additifs.

Suivant l'article 2 de la Directive 89/107/CEE, toute substance qui au cours de la fabrication ou de la transformation de denrées alimentaires est susceptible de devenir elle-même un composant de ces denrées est un additif alimentaire. Aux termes de l'article 2 du Règlement (CE) 178/2002, les additifs alimentaires doivent être traités comme des denrées alimentaires. Comme pour tous les autres aliments, la traçabilité selon l'article 18 du Règlement (CE) 178/2002 est désormais également exigée pour les gaz utilisés dans le domaine des denrées alimentaires, à compter du 01/01/2005 à tous les niveaux de la production, du traitement et de la commercialisation. De plus, les gaz alimentaires pour lesquels un numéro E est défini doivent respecter certaines exigences de pureté (spécifications) selon du Règlement (UE) 231/2012 et être marqués selon l'article 7 de la Directive 89/107/CEE.



À la pointe de l'innovation, partout dans le monde.

Filiale de Linde Group, l'un des chefs de file mondiaux du secteur gaz, PanGas joue un rôle de pionnier sur le marché grâce à ses concepts innovants de production et d'approvisionnement. Leadership technologique oblige: nous nous devons de placer la barre toujours plus haut. C'est donc dans un esprit d'entreprise et de progrès que nous œuvrons sans cesse à développer des produits de pointe et des procédés résolument modernes.

PanGas offre davantage: une réelle valeur ajoutée, des avantages concurrentiels significatifs et une optimisation de la rentabilité. Chaque solution constitue une réponse pertinente aux exigences spécifiques d'un client. Elle est unique et personnalisée. Cette approche individualisée s'applique à toutes les entreprises, grandes ou petites, et à tous les secteurs d'activité.

Pour faire face à la concurrence de demain, vous avez besoin d'un partenaire averti qui maîtrise parfaitement les enjeux du futur en termes de qualité, d'efficacité et de productivité. À nos yeux, un partenariat ne signifie pas simplement présence ou assistance, mais une véritable collaboration avec vous. La réussite commerciale n'est-elle pas le fruit d'une activité conjointe?

PanGas – ideas become solutions.

PanGas AG

Siège principal, Industriepark 10, CH-6252 Dagmersellen
Téléphone 0844 800 300, Fax 0844 800 301, www.pangas.ch